



LA FEUILLE DES HERBETTES

Avril 2021

Journal de la commune de Sullens

Message de la Municipalité

Voilà, les élections sont derrière nous et nous avons ainsi remplacé un tiers des membres du Conseil et deux membres de la Municipalité. Vous trouverez tous les détails dans la rubrique concernée en page 2. En 2016, c'était plus de la moitié du Conseil communal qui avait changé. C'est la preuve d'un intérêt grandissant, certainement en relation avec les sujets et projets qui ont été soumis au Conseil durant la législature 2016-2021.

Au nom de la Municipalité, je transmets les félicitations à l'ensemble des élus du Conseil communal et vous souhaite beaucoup d'intérêt et de découvertes dans cette activité publique. Côté Municipalité, nous accueillons avec grand plaisir Didier Simond et Thierry Golay en leur souhaitant une bonne intégration dans notre équipe. La démocratie et la collégialité sont nos priorités. Dès le 1^{er} juillet prochain, ces nouvelles équipes seront officiellement en place. Avant cela, il y aura l'assermentation le 2 juin en présence du Préfet, et en principe sans public. Dans tous les cas, l'évènement sera relaté dans le prochain numéro de la Feuille des Herbettes.

En attendant, les affaires courantes continuent à nous occuper. Il est vrai qu'une fin de législature est toujours un peu plus calme (façon de parler) et il y a moins de nouveautés à vous transmettre. Ceci vient du fait que nous ne voulons pas prendre des décisions qui «impactent» et engagent la Municipalité future. Nouvelle équipe, nouvelles idées. Mais les travaux en cours donnent déjà bien du travail et nous faisons tout afin de passer le témoin dans les meilleures conditions. La rentrée scolaire et de la petite enfance doivent être préparées avant les vacances d'été, les travaux d'infrastructures doivent être suivis, les projets privés soumis à la Municipalité ne cessent d'arriver et les comptes communaux doivent être bouclés sous peu.

La mise en place du séparatif (lot 2) avance. Le chemin du Rucher sera équipé d'ici fin mai et les travaux suivront au chemin de Perroset, avec une fin prévue en décembre 2021. Pour ceux qui sont concernés, nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension durant ces dérangements proches de chez vous. C'est ainsi dans un esprit de transition très actif que nous avançons jusqu'à la fin de la législature.

Voici encore une information concernant le groupement scolaire de la Chamberonne : un nouveau collège est en cours de construction. Le chantier se trouve au chemin de Derrière-la-Ville. La fin de travaux est prévue pour la rentrée d'août 2022. Ce bâtiment se composera de 8 classes, salle de gym, réfectoire, bibliothèque et locaux divers.

Christian Gozel, syndic

Sommaire

Politique locale.....	2 et 3
Vie locale	
• Statistiques de la population.....	4
• Passeport-vacances.....	4
• Nouveau skatepark/mini-rampe règles d'utilisation et de sécurité.....	5
• Propreté sur l'espace public.....	5
• Les toilettes ne sont pas des poubelles.....	5
• Piscine privée et bassin d'agrément.....	6
• Demoussage des toits, desherbage des terrasses.....	6
• Prévention contre les nuisances sonores.....	7
• Manifestations.....	7
• Plats à l'emporter.....	7
Vie intercommunale	
• Plateforme internet pour les seniors et leurs proches.....	8
• Le rond-point des écoliers !.....	8

Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
greffe@sullens.ch

Greffe :
021 731 33 34
Contrôle des habitants :
021 731 33 89

Horaires :
Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

Résultats des élections communales

Municipalité

Election du 7 mars 2021 :

Electeurs inscrits 689, participation 62.70 %.
Bulletins rentrés 432, bulletins valables 372.
Majorité absolue 187.

Sont élus au 1er tour :

nom (suffrage)

- Gozel Christian (247),
- Pitton Marie Christine (242),
- Valet Roland (233),
- Simond Didier (222).

Election du 28 mars 2021 :

Electeurs inscrits 699, participation 48.21 %.
Bulletins rentrés 337, bulletins valables 329.

Est élu au 2e tour :

nom (suffrage)

- Golay Thierry (162)

Syndic élu tacitement : Gozel Christian

Municipalité législature 2021-2026

Didier Simond, Roland Valet, Marie Christine Pitton, Christian Gozel (syndic), Thierry Golay.



Conseil communal

La totalité du Conseil communal a été élu au premier tour, le 7 mars dernier, où 45 sièges étaient à pourvoir. Electeurs inscrits 689, bulletins rentrés 415, bulletins valables 378, majorité absolue 190, participation 60.23 %.

Liste des conseillers communaux (et leur suffrage) pour la législature 2021-2026

Edgar Evelyne (352),	Joss Virginie (331),	Simons Daniëlle (312),
Corthay Annette (346),	Magnenat Alain (331),	Dubauloz Eric (311),
Baudat Killien (345),	Martin Henri (331),	Lüthi Patrice (311),
Poncioni Patrick (343),	Eckert Florent (331),	Jordan Aline (310),
Cochet Jean (342),	Badan Alain (330),	Valet Benjamin (310),
Dayer William (341),	Tosto Natale (327),	Cappi Maxime (302),
Schweingruber Pascal (341),	Gambale Giuseppe (326),	Guéra Alain (301),
Behn Patrick (341),	Golay Thierry (326),	Dayen Frank (297),
Parente Eda (340),	Vullioud Yannick (324),	Bocion Claire-Lise (290),
Dubauloz Anne (337),	Thiébaud Sébastien (324),	Preite Arcangelo (290),
Bégel Stéphane (336),	Erfani Alexander (324),	Duperrut Christian (285),
Simond Claude (334),	Valet Nicolas (319),	Böhi Serge (269),
Simond Didier (333),	Behn Roland (319),	Saugeon Claude (244),
Bürgisser Philippe (332),	Cappi Patricia (316),	Metzener Ludivine (237),
Cappi Mathieu (332),	Van Schilt Cerf Alexandra (315),	Di Feo Fiore Amato (232).

MM. Didier Simond et Thierry Golay, élus à la Municipalité, sont remplacés au Conseil communal par Mmes Caterina Cantarella Paccaud et Marlène Henry Lendi.

Résultats des votations fédérales du 7 mars 2021

Objet 1 : Initiative populaire -
Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage

OUI : 56.71 % - NON : 43.29 %

Participation : 63.57 %

Objet 2 : Services d'identification électronique (LSIE)

OUI : 32.48 % - NON : 67.52 %

Participation : 64.44 %

Objet 3 : Accord de partenariat économique de large portée
entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie

OUI : 33.33 % - NON : 66.67 %

Participation : 65.17 %

Prochaines votations fédérales

- 13 juin 2021
- 26 septembre 2021
- 28 novembre 2021



Clin d'oeil aux scrutateurs



Dimanche 7 mars 2021, entre 9h00 et 15h45, Nicole Bégel, Anne Dubauloz, Christian Duperrut, Rémy Dupuis, Catherine Favez, Alain Magnenat, Céline Panico, Eda Parente, Jeremy Pitton ont dépouillé scrupuleusement les votes des Sullanais dans les trois salles de la maison de Commune, en respectant les normes sanitaires en vigueur. L'ambiance était studieuse.



Calendrier - Politique locale

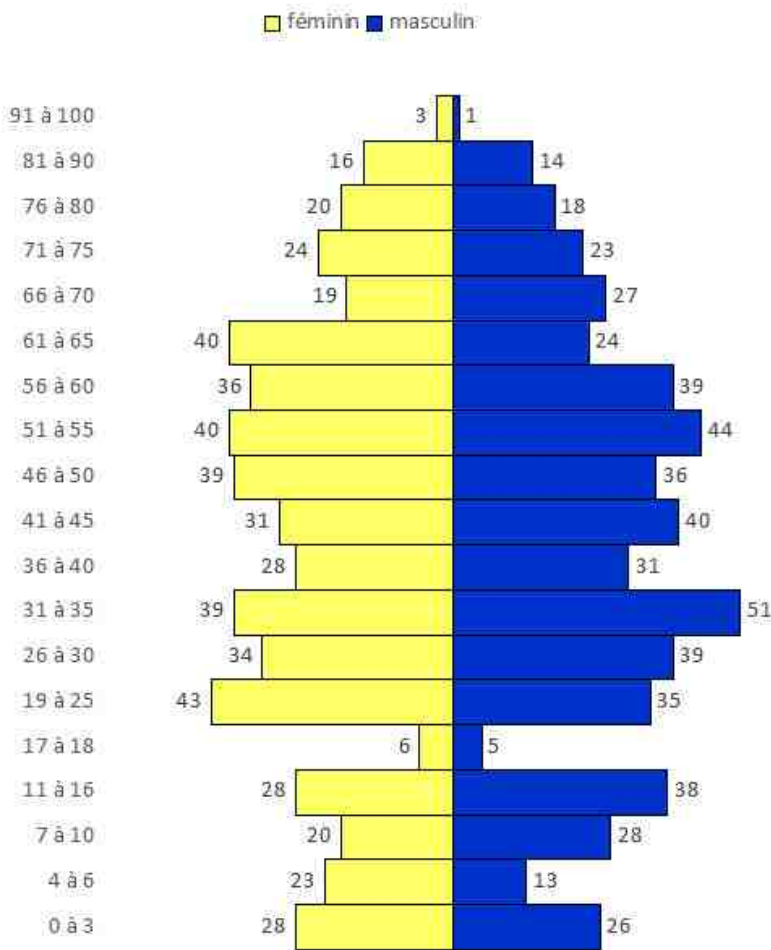
Assermentation des autorités législatives et exécutives
(en principe sans public)

Mercredi 2 juin 2021
18h30, Grande salle

Dates des prochaines séances du Conseil communal

- Jeudi 17 juin 2021
- Jeudi 14 octobre 2021
- Jeudi 2 décembre 2021

Statistiques de la population de Sullens en 2020



Naissances

Hugo Cappi
le 11 novembre 2020

Nelly Panchaud
le 6 décembre 2020

Robyn Haas
le 1^{er} janvier 2021

Kiana Sadikovic
le 28 janvier 2021

Léa Limat
le 28 janvier 2021

Anais Perentes
le 5 février 2021

Jeyna Bähler
le 13 février 2021

Raphaël Brohard
le 2 mars 2021

Mariage

Jessica Zordan et
Fränz Zeimetz
le 4 mars 2021

Décès

Marcel Cuérel
le 23 mars 2021

Passeport-vacances

Cette année, la commune de Sullens est en mesure de proposer deux activités pour le Passeport-vacances :

Découvrir un jardin potager en permaculture :

Découverte d'un jardin potager : ses fleurs, ses fruits et légumes, ses petites bêtes. Pratique de quelques gestes de jardinage. Récolte de quelques végétaux pour dégustation.

- Organisatrice : Mme Alexandra van Schilt Cerf,
- Quand : samedi 10 juillet et samedi 14 août 2021,
- Durée : de 9h30 à 14h30,
- Lieu : FermExplore, Bournens.

Porter une tenue vestimentaire adaptée au jardin et aux conditions météo.

Atelier décoration Cupcake :

Apprendre à garnir et décorer des cupcakes avec de la crème ou du beurre et repartir avec au moins six d'entre eux.

- Organisatrice : Mme Sandra Noll,
- Quand : mercredi 18 août 2021,
- Durée : de 14h00 à 17h00,
- Lieu : Grande salle, Sullens.

De plus amples informations seront disponibles dans la brochure du Passeport-vacances.
La Municipalité remercie les organisatrices pour leur engagement et leur disponibilité.

Nouveau skatepark/Mini-rampe - Règles d'utilisation et de sécurité



Horaire d'ouverture :
tous les jours de 7h00 à 22h00.

Lieu :
rue du Battoir 11.



- L'utilisation des installations se fait aux risques et périls des utilisateurs et des spectateurs.
- Le fabricant et le propriétaire des installations déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
- Installation pour planche à roulettes, trottinettes, patins à roulettes et vélos BMX.
- Il est strictement interdit d'utiliser les installations mouillées ou humides.
- Le port des protections est obligatoire : casque, genouillères, coudières, protège-poignets.
- Chaque utilisateur doit être attentif aux autres, une personne à la fois par module ou par trajectoire.
- Age minimum 10 ans, sauf si accompagné d'un adulte.

Téléphone pompiers : 118 - Téléphone premiers secours : 144 - REGA : 1414 - Police : 117

Propreté sur l'espace public

Nous rappelons aux détenteurs de chiens de prendre toutes les mesures pour empêcher leurs canidés de salir la voie publique, trottoirs, parcs et places de jeux.



Sur les places de jeux, le chien doit être tenu en laisse. Merci de respecter ces consignes.

Les toilettes ne sont pas des poubelles



Mettez-le dans les toilettes sans soucis!

Il se désagrège rapidement.



Ne les jetez pas dans les toilettes

Même si l'emballage dit le contraire. Cela provoque des bouchons dans les canalisations, obstrue les stations de pompage et pollue le milieu naturel.

Stop aux lingettes dans les toilettes!

Merci de les mettre à la poubelle!



lingettes – mousses chirurgicales – cotons-tiges – médicaments – cheveux – tampons hygiéniques – fil dentaire – préservatifs

Protégeons l'eau que nous buvons

LAUSANNE CHEMAM

Ville de Lausanne

Piscine privée et bassin d'agrément

Autorisation et mise à l'enquête

La Municipalité autorise l'installation de piscine hors-sol et démontable sans autorisation communale pour des bassins jusqu'à 5 m³. Au-delà de 5 m³ et pour toute piscine enterrée ou semi-enterrée, une procédure de mise à l'enquête doit être établie.

Evacuation des eaux utilisées pour la baignade et le nettoyage des installations

L'Etat de Vaud met à disposition sur son site www.vd.ch la directive cantonale DCPE 501 qui concerne l'assainissement des piscines et des bassins d'agrément (ci-dessous trois extraits).

Extraits de la directive DCPE 501 - 4. Principes d'évacuation des eaux

Vidange des eaux de baignade

La désinfection, généralement réalisée à base de produits chimiques, permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

Rinçage des filtres

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.

Nettoyage des bassins

Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.

Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.

Démoussage des toits, désherbage des terrasses... Mise en garde contre les travaux illégaux

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises proposent divers travaux d'entretien aux propriétaires. Mais attention aux infractions : utilisation de produits chimiques non autorisés (comme eau de javel ou soude caustique), pas de permis d'utilisation de produits phytosanitaires pourtant soumis à la législation suisse, pas de récupération des eaux de lavage ...



Ces travaux illégaux sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions des cours d'eau.

Par conséquent, **tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu responsable en tant que commanditaire des travaux.**

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques.





Prévention contre les nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger tard et créer une recrudescence de décibels.

Huit propositions pour bien cohabiter :

- Diminuer le bruit dès 22h00,
- Aviser les voisins lors d'une fête privée,
- Éviter les jeux bruyants en soirée,
- Moins de basses et de volume sur la chaîne stéréo,
- Le soir, parler à voix basse dans et à proximité d'habitations,
- Éviter de claquer les portières de voiture,
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt,
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant.

Le respect des uns + La tolérance des autres = L'esprit de bon voisinage

Message de www.votrepolice.ch



Deux extraits du règlement communal de police, disponible sur www.sullens.ch/officiel/reglements

Article 19 - Travaux bruyants
(usage des tondeuses à gazon,
tronçonneuses et autres outils à moteur)

INTERDITS

pendant les jours de repos public
les autres jours entre 12h00 et 13h00 et entre 19h00 et 8h00.

Article 20 - Instruments et appareils sonores

AUTORISES entre 22h00 et 7h00
seulement dans les habitations et pour autant que
le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.
(sauf exception pour spectacles
et manifestations publiques).

Calendrier des manifestations

si les conditions sanitaires en vigueur le permettent
Consulter www.sullens.ch pour vérification

Troc printemps - été

vente de matériel de seconde main
d'enfants et d'adolescents

Habits - Chaussures - Jouets - Livres - CDs - DVDs - Jeux de société -
Puzzles - Articles de sport et loisirs extérieurs - Matériel de
puériculture - Poussettes - Lits - Vélos ...

Samedi 24 avril 2021 de 9h00 à 15h00
Grande salle de Sullens

Contact : Sandra Noll au 079 604 94 14.



Auberge communale

Pensez à nos restaurateurs.

Auberge communale de Sullens

Rue du Château 1

021 731 11 97

www.aubergedesullens.ch



Ci-dessous un plat de truite.



Plateforme internet pour les séniors vaudois et leurs proches

INFO

SENIORS

VAUD

Un nouveau portail informatique destiné aux séniors et à leurs proches a été créé pour faciliter l'accès à une mine d'informations dans les domaines du social et de la santé.

www.infoseniorsvaud.ch

«Des réponses rapides et utiles aux questions que se posent les séniors ainsi que de nombreuses offres (événements, bons plans et actualités) publiées par les partenaires du réseau sont regroupées sur cette plateforme unique, coordonnée par ProSenecuteVaud.»

Info Seniors Vaud

021 641 70 70 - info@infoseniorsvaud.ch

Place de la Riponne 5 - Lausanne

Le rond-point des écoliers !



Décorations réalisées par les classes de 1P à 5P du collège de Sullens. Un véritable travail collectif où certains sciaient et ponçaient pendant que d'autres peignaient ! Grand merci aux enseignantes et à leurs élèves.

Don du sang

Cheseaux

maison de commune
Route de Lausanne 2

le 20 avril 2021
de 15h30 à 19h30

Inscription sur :

www.jedonnemonsang.ch



Plusieurs cours sont proposés à Cheseaux.

Lieu : collège de Derrière-la-Ville.

Pour tout renseignement concernant la section des Samaritains de Cheseaux et des environs, consulter www.samaritains-cheseaux.ch

Faites vivre votre journal

Vous souhaitez partager des récits, des poèmes, des humeurs ?
Vous avez une question liée au village ? Une offre à proposer ?
Une recherche à communiquer ?
Utilisez le journal de votre commune, Votre Journal, en écrivant à :

journalDeSullens@gmail.com

Impressum

Editeur: Commune de Sullens

Imprimerie: PaperForms, Villars-Ste-Croix

Rédaction: Nathalie Martin (NM)

Prochaine parution: juillet 2021

Site internet: www.sullens.ch

Email: journalDeSullens@gmail.com